

PAR COURRIEL

Montréal, le 23 juin 2020

L'honorable William Francis Morneau
Ministre des Finances du Canada
Ministère des Finances Canada
90, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Monsieur Éric Girard
Ministre des Finances du Québec
Ministère des Finances
12, rue Saint-Louis — 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5L3

OBJET : Report des versements de TPS et TVQ et autres mesures financières

Messieurs les Ministres,

Avec la réouverture des activités qui débute pour notre secteur au Québec, l'Association Restauration Québec voudrait porter à votre attention l'arrivée d'une date butoir qui risque de nuire grandement aux exploitants de l'industrie puisqu'elle correspond à une ponction importante dans leur trésorerie au moment où ils en ont le plus besoin.

Nous sommes tous heureux de voir les restaurants enfin rouvrir leur salle à manger à leurs clients, mais il faut se rappeler que cette réouverture vient avec le respect de nombreuses consignes sanitaires, dont plusieurs ont engendré des investissements importants dans les deux dernières semaines, afin de se conformer aux exigences et aux recommandations de la Santé publique. Les exploitants voient maintenant arriver la date du 30 juin où ils devront effectuer leur versement des taxes de vente des 6 derniers mois et ils se demandent bien comment ils pourront y arriver considérant que seulement une partie d'entre eux ont recommencé à faire des ventes que depuis le 15 juin. Exiger ce versement à ce moment charnière risque de mettre en difficulté plusieurs établissements qui tentent de se relancer.

.../2

À cela s'ajoutent les exploitants, qui en raison de la faible superficie de leur salle à manger, ne peuvent rouvrir. Ceux-ci doivent toujours travailler à maintenir leur liquidité pour couvrir leurs coûts fixes. C'est pour l'ensemble de ces raisons que nous vous demandons un report supplémentaire du versement des taxes de vente. Les établissements ouverts vont pouvoir se engranger des revenus pendant la saison estivale pour ensuite acquitter leurs obligations fiscales et ceux fermés vont pouvoir préserver le peu de liquidité qui leur reste entretemps.

Comme nous l'avons mentionné à plusieurs reprises, malgré la réouverture des salles à manger, le défi des liquidités demeure tout de même présent. Il est indéniable qu'il faut ajouter des mesures d'aide économique pour assurer la survie de plusieurs entreprises de l'industrie qui, avec les mesures sanitaires en vigueur, n'arriveront pas à engendrer assez de profitabilité. D'ailleurs, un sondage auprès de 1 217 gestionnaires de la restauration du Québec nous indique que 65 % d'entre eux ne seront pas en mesure de survivre plus de 6 mois avec une capacité réduite de leur salle à manger.

Pour aider le secteur, en sus de la demande précédente, nous vous proposons de mettre en place, par ordre de priorité, certaines mesures fiscales et financières qui pourraient donner une bouffée d'oxygène à nos entrepreneurs en quête de liquidités :

- 1) Suspendre la perception de la TPS et de la TVQ sur les ventes faites dans les restaurants jusqu'au 31 décembre 2020;
- 2) Créer un programme d'aide financière propre à la restauration pour compenser les pertes d'exploitation et les investissements nécessaires pour respecter les consignes sanitaires;
- 3) Rétablir à 100 % le crédit d'impôt remboursable sur les pourboires déclarés et permettre de réduire le montant du crédit d'impôt sur leur versement, que ce soit mensuel ou trimestriel, des cotisations de l'employeur à Revenu Québec plutôt qu'à la fin de l'année;
- 4) Prolonger la Subvention salariale d'urgence du Canada au-delà du 29 août 2020 tout en abaissant le seuil de baisse de revenu pour la période;
- 5) Réviser le programme de l'Aide d'urgence du Canada pour les loyers commerciaux afin :
 - a. Que l'Aide aille directement aux locataires et non aux propriétaires;
 - b. Que le seuil de baisse de vente de 70 % soit réduit;
 - c. Que le seuil maximal des loyers mensuels admissibles de 50 000 \$ soit haussé;
- 6) Faire abaisser les frais d'interchange des cartes de crédit imposés aux commerces.

Nous croyons qu'avec ce bouquet de mesures, incluant le report du versement des taxes de vente prévu pour le 30 juin prochain, l'industrie sera capable de reprendre son élan et amener les entrepreneurs du secteur à se sortir la tête de l'eau. Nous espérons donc que vous saurez donner une suite favorable à ces revendications. Sachez que nous demeurons disponibles pour tout échange sur cette question.

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à nos demandes, veuillez agréer, Messieurs les Ministres, nos sentiments distingués.

La présidente du conseil d'administration de l'ARQ



Claudine Roy, C.M., C.Q.

- c. c. Le très honorable Justin Trudeau, premier ministre du Canada
- M. François Legault, premier ministre du Québec
- L'honorable Mary Ng, ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international du Canada
- L'honorable Mélanie Joly, ministre du Développement économique et des Langues officielles du Canada
- M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation du Québec
- M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- Mme Caroline Proulx, ministre du Tourisme du Québec
- Mme Marie-Ève Proulx, ministre déléguée au Développement économique régional du Québec
- Membres du conseil d'administration de l'ARQ
- M. François Meunier, vice-président aux Affaires publiques et gouvernementales, ARQ